



# Le **diaconat** permanent

Edito	p. 3
<b>1 - Le diacre</b>	p. 4
<b>2 - L'interpellation</b> critères pour une première appréciation d'aptitude	p. 5
<b>3 - La démarche de discernement</b> avant d'entrer en formation	p. 7
<b>4. Des équipes au service de la formation</b> a) l'équipe diocésaine de discernement b) l'équipe locale d'accompagnement	p. 8
<b>5 - La formation fondamentale</b>	p. 10
<b>6 - Les étapes de l'engagement</b> L'admission Les ministères institués L'ordination diaconale	p. 12



Annexe 1 : Des thèmes à aborder	p. 15
Annexe 2 : Ordination diaconale Code de droit canonique	p. 16
Annexe 3 : Diaconat permanent Code de droit canonique	p. 17
Texte de prière	p. 18
Bibliographie	p. 19

**D**ans la constitution sur l'Eglise, les pères du Concile Vatican II ont rétabli l'usage antique du diaconat permanent. Celui-ci peut-être conféré à des hommes mariés ou célibataires. C'est une belle audace de la part de l'Eglise de revenir à une pratique antique ! « Le diaconat pourra [...] à l'avenir être rétabli comme degré distinct et permanent de la hiérarchie. » *Lumen Gentium 29.*

*Depuis une trentaine d'années, l'Eglise de France a ouvert largement la porte au diaconat permanent. Des centaines de diacres ont été ordonnés et ont reçu mission de leur évêque. C'est une grande richesse pour la mission de l'Eglise.*

*En notre diocèse, plus d'une dizaine de diacres exercent leur ministère ordonné dans de nombreuses missions. Ils sont au cœur du monde le signe et le symbole de la proximité de Dieu. Ils sont appelés à être présents dans tous les lieux de pauvreté de notre société contemporaine. Leur compétence professionnelle les rend davantage aptes au dialogue missionnaire. Leur ministère relie d'une manière unique leur vie, leur travail et leur mission.*

*Lors des célébrations liturgiques, ils prennent place auprès du prêtre ; ils accomplissent baptêmes et mariages au nom de l'Eglise. Ils manifestent que l'Eglise ne peut être que servante.*

*Le livret que vous découvrez trace le chemin qui conduit jusqu'à l'ordination diaconale. Il fait œuvre de discernement, de formation et d'appel. Qu'il aide notre diocèse à poursuivre cet appel au ministère diaconal permanent.*

+ Jean-Luc BOUILLERET  
Evêque d'Amiens

Ce document est destiné à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, accompagnent les candidats au diaconat, aident au discernement et sont partie prenante de leur formation. Il souligne quelques repères importants qui balisent le cheminement du candidat, de l'équipe locale d'accompagnement ainsi que de l'équipe diocésaine de discernement.

*« C'est ainsi que le ministère ecclésiastique, institué par Dieu, est exercé dans la diversité des ordres par ceux que déjà depuis l'Antiquité on appelle évêques, prêtres, diacres. (Vatican II - Lumen Gentium n° 28)*

*Il s'agit de former des diacres permanents dont la vie et le ministère correspondent à ce que l'Esprit demande à l'Eglise pour l'évangélisation et le service des hommes de notre temps. (Cf. Les Evêques de France)*

## 1 Le Diacre, signe sacramental du Christ Serviteur

Ministre ordonné, le diacre participe au ministère de l'Eglise en étant signe sacramental spécifique du Christ Serviteur. Il signifie sacramentellement que la vie ecclésiale est un don de Dieu. Par le sacrement de l'Ordre, le diacre est configuré au Christ Serviteur. Il est coopérateur de l'évêque pour le service ; il est ordonné non pas en vue du sacerdoce mais du service. Il revient au diacre d'être l'animateur du service ou « diaconie » qui est une part essentielle de la mission de l'Eglise.

En communion avec l'évêque et son presbytérium, le diacre reçoit la charge ministérielle de la Parole, de la Liturgie et de la Charité. L'esprit de service et de charité inspire alors toute sa vie ministérielle.

Il sera attentif aux besoins des hommes, notamment des plus pauvres. De fait, l'Eglise le voit comme le « ministre du seuil », celui qui fait le lien entre le monde et l'Eglise. Son service et son ministère rappellent à toute l'Eglise qu'elle doit se faire servante.

La spiritualité diaconale est une spiritualité de service fondée sur la contemplation du Christ Serviteur. Dans sa prédication, Jésus s'est présenté comme celui qui venait pour servir, et il a recommandé à ses disciples de faire de même. Cette spiritualité du service est celle de toute l'Eglise. Elle s'enracine dans l'amour de celui qui se donne au Christ et qui reçoit de lui l'amour en plénitude. C'est pour que l'Eglise puisse mieux vivre cette diaconie que le Seigneur lui donne le signe vivant et personnel de son être même de serviteur en la personne du diacre. Et c'est à la mesure de son amour que le diacre peut imiter la diaconie du Christ et en être le ministre dans l'Eglise, pour le monde.

**Par l'ordination, le diacre est constitué « Icône vivante du Christ Serviteur ».**

Ainsi, le diaconat est configuré par grâce à ce double mystère qui se diffuse dans la vie de toute l'Eglise : Tous sont appelés à vivre de la foi et de l'amour et à en devenir témoins. Le diaconat donne à ceux qui y sont appelés de manifester à tous que l'amour de Dieu et des frères est le premier fruit de la foi au Christ.

Le diaconat, sacrement de l'amour enraciné dans la foi, est un signe d'espérance de la beauté de l'Eglise en qui le Royaume nous est déjà donné.

*Au degré inférieur de la hiérarchie, se trouvent les diacres auxquels on a imposé les mains « non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service. « La grâce sacramentelle, en effet, leur donne la force nécessaire pour servir le peuple de Dieu dans la « diaconie » de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium. Selon les dispositions prises par l'autorité qualifiée, il appartient aux diacres d'administrer solennellement le baptême, de conserver et distribuer l'Eucharistie, d'assister, au nom de l'Eglise, au mariage et de le bénir, de porter le viatique aux mourants, de donner lecture aux fidèles de la Sainte Ecriture, d'instruire et exhorter le peuple, de présider aux rites funèbres et à la sépulture. Consacrés aux offices de la charité et d'administration, les diacres ont à se souvenir de l'avertissement de saint Polycarpe : « être miséricordieux, zélés, marcher selon la vérité du Seigneur qui s'est fait le serviteur de tous ». (Lumen Gentium n° 29).*

Avec la formation du groupe des Sept, la « diaconia » - le service de l'amour du prochain exercé d'une manière communautaire et ordonné - était désormais instaurée dans la structure fondamentale de l'Eglise elle-même. [Benoît XVI - DIEU EST AMOUR](#)

## 2 L'interpellation

Une pastorale de l'interpellation est nécessaire. Au sein des paroisses, des mouvements, des différents services diocésains regroupés aujourd'hui en pôles, nous sommes invités à faire entendre la proposition du diaconat permanent. Grande est de constater la générosité des hommes et de leurs épouses, mais ne faut-il pas nous interroger sur notre manière d'appeler aujourd'hui au ministère de diacre permanent ?

Le diacre est Signe du Christ Serviteur.

- ▶ Quels besoins repérons-nous sur une paroisse, un secteur apostolique, au sein de tel mouvement (par ex. Pastorale du mariage, pastorale des jeunes...)?  
Face à tel besoin, rédiger les points forts d'attention en vue d'appeler quelqu'un.
- ▶ Quelle existence diaconale désirons-nous dans les différents cheminements pastoraux de notre diocèse ?
- ▶ Prendre le temps de l'accueil, des différentes interrogations avec le candidat pressenti. Le curé du lieu est souvent le mieux situé pour établir un premier jugement d'aptitude (voir ci-dessous) et le diriger ensuite vers le responsable diocésain du diaconat.

Si le candidat se présente de sa propre autorité. Il reste essentiel qu'il se sente accueilli mais aussi que soit discerné une réelle vocation au diaconat permanent.

Pour permettre à l'Eglise d'accueillir toute candidature, voici quelques points d'attention qui peuvent aider au discernement vers un chemin diaconal.

### Critères pour un premier jugement d'aptitude

#### 1 Maturité humaine

Des hommes mariés entre 35 et 55 ans ou célibataires entre 25 et 55 ans, psychologiquement équilibrés, ouverts au dialogue et capables de communiquer.

## **2 Vie familiale**

☑ Engagés dans le mariage<sup>1</sup>, des hommes dont le foyer est équilibré, stable donnant un témoignage de fidélité. On veillera à la manière dont leur épouse accueille et adhère au projet diaconal ainsi que la manière dont les enfants accueillent et vivent la démarche de leurs parents. (Annexe 3)

☑ Célibataires<sup>2</sup>, des hommes qui ont une vie saine et raisonnable.

## **3 Vie professionnelle**

Des hommes reconnus dans leur profession, par leur valeur humaine, leur compétence, leur sens des responsabilités à l'égard des autres ; des hommes qui donnent un authentique témoignage laïc de vie évangélique et dont l'expérience humaine ne se limite pas à la communauté ecclésiale.

## **4 Vie chrétienne**

Des baptisés droits et honnêtes, ayant une vie spirituelle et sacramentelle profonde, capables d'écoute, d'obéissance et de communion fraternelle, manifestant un esprit de collaboration.

On sera particulièrement attentif à discerner des hommes, vivant en solidarité avec les délaissés, les exclus, les jeunes, les familles.

## **5 Vie ecclésiale**

Des hommes ayant le sens de l'Eglise, déjà en lien avec une communauté chrétienne, en relation avec des prêtres et des laïcs dans leurs différents états de vie, capables de communion avec d'autres personnes vivant des réalités différentes, des hommes dont on pense que le ministère sera accueilli favorablement par l'entourage.

Il reste important que ce soit des hommes qui aiment collaborer et vivent un réel esprit d'équipe dans leur manière de vivre leurs responsabilités.

Au départ du cheminement, certaines aptitudes « requises » peuvent être seulement amorcées, les discernements successifs permettront les vérifications utiles.

Les candidats sont riches d'une expérience de la vie en Eglise car ils y assurent déjà des services à portée évangélique et missionnaire.

Compte tenu de l'engagement que suppose le ministère ordonné :

- Deux années de réflexion sont nécessaires tout en suivant la formation proposée par la FLER.
- Habituellement suivies de 4 années de formation avant l'ordination.
- Au cours de ces 4 années, les candidats vivront l'admission ainsi que les ministères institués de lectorat et acolytat.

Notons que durant toute la formation, le candidat et l'Eglise gardent l'entière liberté quant à la poursuite du cheminement.

1. Un candidat qui est marié ne doit pas y être admis, s'il n'a pas au moins trente-cinq ans accomplis et avec le consentement de son épouse. (canon 1031 § 2)

2. Un candidat qui ne serait pas marié ne doit pas y être admis, s'il n'a pas au moins 25 ans accomplis. (canon 1031 § 2)



### 3 La démarche de discernement

Afin de pouvoir formuler une première appréciation à travers un certain nombre de critères préalables, le responsable diocésain du diaconat, après avis divers et autorisés, notamment auprès des prêtres et des diacres qui connaissent l'intéressé, ou encore auprès de la communauté qui l'a interpellé, proposera une première démarche de discernement.

Si, au sein du cheminement, l'Église invite le candidat à s'arrêter pour diverses raisons qui, autant que possible, lui seront spécifiées, il reste important d'accompagner la personne (et le couple).

#### Avant d'entrer en formation en vue du diaconat permanent

##### 1 La personne sera invitée :

- à participer à la Formation des Laïcs En Responsabilité (FLER) si elle ne l'a déjà fait.
- à prendre le temps opportun pour un réel discernement.
- à avoir un accompagnateur spirituel.

##### 2 Avant de vivre la formation initiale :

- à participer à une retraite avec son épouse
- à écrire une lettre au P. Evêque mentionnant bien son cheminement et son intention de commencer la formation en vue du diaconat permanent.

Il est évident que la dimension « temps » est essentielle, d'où la nécessité d'une formation longue et solide qui pourra apporter à chaque candidat la maturation nécessaire et, dans le domaine de la formation, l'acquisition de connaissances indispensables pour bien vivre la mission future. Le responsable diocésain au diaconat fera le point chaque année avec les candidats.

## 4 Des équipes au service de la formation

Dans la formation et l'accompagnement des futurs diacres, des équipes et des personnes interviennent à divers titres :

- A. L'équipe diocésaine de discernement
- B. L'équipe locale d'accompagnement du candidat

### A L'équipe diocésaine de discernement

Cette équipe diocésaine, nommée par l'évêque, est sous la responsabilité du responsable diocésain du diaconat.

#### SON BUT :

Lorsqu'un candidat commence sa formation vers le diaconat, l'équipe diocésaine de discernement :

- aide au discernement d'un appel éventuel au diaconat et donne en temps voulu un avis « consultatif » à l'évêque.
- soutient le candidat dans son cheminement ainsi que son équipe locale d'accompagnement.
- relit « attentivement » les comptes-rendus rédigés lors des différentes rencontres.

Une à deux fois par an, davantage si des problèmes surgissent, deux de ses membres rendent visite à l'équipe locale d'accompagnement. Cette visite a pour but de mieux se connaître, de se rendre compte de la situation, de faire part d'un certain nombre d'informations, de saisir les évolutions et d'inviter parfois à un pas supplémentaire. Ce contact est important et fait partie intégrante de la mission de soutien et de discernement de cette équipe.

#### SA COMPOSITION :

Elle est composée de laïcs, de religieux (se), d'un diacre permanent avec son épouse, d'un prêtre et du responsable diocésain du diaconat. Elle se réunit environ tous les 2 mois.





## **B** l'équipe locale d'accompagnement

### **SON BUT :**

Cette équipe d'accompagnement est cellule d'Eglise où s'expérimente le service en vue d'une vie diaconale. D'ailleurs, au cours des différentes rencontres, chacun des membres de l'équipe sera invité à exprimer comment il est au Service de l'Eglise.

Un futur ministre ordonné doit être préparé en étant attentif à cette dimension ecclésiale, d'où l'importance de veiller à la diversité de la composition de cette équipe locale.

Lorsque l'équipe accompagne un couple, elle est attentive à la qualité des liens qui unissent les époux; le sacrement de l'Ordre ne saurait être reçu sans un sacrement de mariage bien vécu.

L'épouse, elle-même, est appelée à vivre un cheminement original car, demain, à l'heure de l'ordination, il lui faudra donner une réponse et une adhésion comme femme et épouse d'un homme qui va être ordonné diacre.

### **L'équipe accompagne :**

ACCOMPAGNER: c'est marcher du même pas, au même rythme, écouter sans juger, s'arrêter avec, poser des questions, ce n'est pas suivre mais interpeller.

Le candidat prépare et co-anime la rencontre avec un membre de l'équipe qui peut changer au désir des différents membres. Tous seront attentifs à la qualité humaine et spirituelle. La prière en début de réunion révèle que c'est l'Esprit Saint qui conduit aussi ces rencontres.

Quand il s'agit d'un couple, l'équipe doit être attentive :

- A la qualité de l'évolution des liens qui unissent les parents et leurs enfants.
- A l'équilibre entre vie familiale et les divers engagements.

Quand il s'agit d'un homme célibataire ou veuf, l'équipe est attentive à la manière dont le candidat se situe affectivement, vit sa part de solitude et les divers engagements.

Cette équipe d'accompagnement est bien du domaine du service.

Aussi, sera t'elle appelée à :

- partager les expériences : Vie familiale et professionnelle, présence au monde, relecture de vie éclairée par l'Evangile.
- prier ensemble
- apporter un soutien amical et spirituel au candidat
- aider celui-ci à approfondir sa vocation, pour mieux préciser sa mission future.

### **SA COMPOSITION :**

Le nombre de participants se situe entre huit et douze pour le bon fonctionnement de l'équipe.

Le candidat propose des personnes au responsable diocésain du diaconat qui valide. Il conviendra de veiller, si possible, à y faire participer :

- Une personne de l'environnement professionnel du candidat

*Le travail est le lieu où le candidat passe une grande partie de son temps et où il est habituellement témoin.*

- Une personne de son quartier ou village
- Une personne en lien avec ses engagements associatifs ou de loisirs
- Un ou deux couples
- Un prêtre

*Il n'est jamais le curé du candidat. Il n'est pas non plus l'animateur de la rencontre ni l'aumônier. Il est là pour rendre compte de son ministère presbytéral.*

- Une religieuse

*Elle est dans l'équipe pour témoigner de son état de vie et de sa mission.*

- Si on le peut, une personne qui se situe sinon en marge de la vie ecclésiale, au seuil de l'Eglise. Souvent, une telle personne, bien choisie, pose les bonnes questions.

L'expérience nous a amenés à refuser la participation de membres de la famille autres que le couple.

#### **SON FONCTIONNEMENT :**

Cette équipe d'accompagnement appelée à fonctionner jusqu'à l'ordination - où l'arrêt du cheminement - n'est pas un « comité de soutien ». Ainsi, il y a une bonne distance à trouver et à vivre avec le candidat.

Cette équipe fait route avec lui et son épouse. Elle soutient et fait progresser le candidat par la réflexion et la prière, par l'écoute et l'entraide, elle apporte l'éclairage et le discernement nécessaire dans le cheminement diaconal, chacun vivant la responsabilité qui est la sienne comme un service et non comme un pouvoir.

L'équipe se réunit tous les 2 mois environ, elle est tenue à la plus grande discrétion. Lors de chaque rencontre, un membre de l'équipe autre que le candidat ou son épouse, rédige un compte-rendu confidentiel mentionnant les différentes prises de paroles et l'envoie :

- à chaque membre de l'équipe locale d'accompagnement  
- au responsable diocésain du diaconat qui le fera parvenir à chaque membre de l'équipe de discernement.

Il est important que l'équipe entière soit présente à chaque réunion car elle est le témoin privilégié de la progression du candidat, de ses questions et de sa conversion.

Cette équipe, y compris le candidat, est tenue au secret jusqu'au jour où le candidat est reçu officiellement par l'Eglise par le rite de l'admission (voir p.10). Ainsi, pourra se vivre une vraie liberté pour le candidat, pour son épouse et pour l'Eglise.

A l'heure de l'appel de l'Eglise à l'ordination diaconale, ordinairement au cours de la dernière année de formation, le responsable diocésain du diaconat avec, si possible, un membre de l'équipe de discernement rencontrent l'équipe locale d'accompagnement, sans la présence du candidat ni de son épouse. Ensemble, ils font le point sur le cheminement et chacun s'exprime sur les aptitudes du candidat au ministère de diacre permanent.

Une à deux fois par an, deux personnes de l'équipe de discernement viennent visiter l'équipe locale d'accompagnement.

Il convient aussi de prendre le temps de prier ensemble et de faire le point sur la place de la prière, sur la relation au Christ. Il s'agit de discerner l'initiative du Christ qui se fait Serviteur et qui appelle à le suivre. L'Evangile conduira la recherche et la méditation.

*Une liste indicative de thèmes de réflexion susceptibles de nourrir les rencontres est fournie en annexe 1.*

## **5 La formation fondamentale**

10

Actuellement, en Picardie, la formation dure 4 ans.  
La présence de l'épouse est nécessaire. (Annexe 3)

### **1 La formation fondamentale :**

- propose un parcours spirituel, théologique et pastoral unifié et structuré.  
- comporte une dimension de vie fraternelle et doit permettre un partage des expériences spirituelles.



#### A. PARCOURS ECCLESIOLOGIQUE

Les visages de l'Eglise  
 dans le Nouveau Testament  
 L'Eglise, Sacrement du Salut  
 L'Eglise, le Royaume, le Monde  
 L'Eglise : Communion et Mission  
 L'Eglise servante, les ministères  
 Le discernement

#### B. PARCOURS SUR L'AGIR CHRETIEN

Les fondements  
 Le sens du travail  
 La sexualité et le mariage  
 La bioéthique  
 La communication

#### C. PARCOURS D'ECRITURE SAINTE

Introduction à l'Ancien Testament  
 La figure du Serviteur  
 Les pauvres dans l'Ancien Testament  
 Introduction au Nouveau Testament  
 Institution au ministère  
 La diaconie chez St Paul

#### D. PARCOURS DE CHRISTOLOGIE

Le kérygme  
 La christologie des synoptiques  
 La christologie : histoire  
 La christologie de St Jean  
 Introduction aux sacrements  
 La christologie aujourd'hui

## 2 Cette formation fondamentale, chaque année, se déroule sur 6 week-ends.

En soirée, une personne extérieure au groupe vient témoigner de son expérience personnelle en vue d'approfondir la formation pastorale. Quelques thèmes sont abordés tels que :  
 la liturgie des heures, le droit canon, l'homélie, les ministères, les célébrations sacramentelles, le discernement

## 3 Une retraite spirituelle annuelle.

La formation continue reste importante à travers les diverses propositions diocésaines, régionales et nationales.

Au niveau du diocèse, la rencontre régulière (tous les 2 mois) des diaques accompagnés de leur épouse permet de vivre une vraie fraternité diaconale et de partager une réflexion et un approfondissement du ministère diaconal.

Ce temps de formation reste toujours un temps de croissance humaine, spirituelle et ecclésiale.

## 6 Les étapes de l'engagement

### L'Admission :

Elle est une première reconnaissance officielle des signes positifs de l'aptitude au diaconat. Elle se situe au cours de la formation fondamentale (4 ans) et se vivra habituellement à la fin des deux premières années.

Pour cette étape de l'admission, un vote consultatif secret sera demandé à l'équipe diocésaine de discernement. L'évêque recueille l'avis de cette équipe ainsi que du responsable diocésain du diaconat. Le candidat fera cette demande par écrit au P. Evêque.

### Les ministères institués :

Il s'agit du « Lectorat » et de « l'Acolytat », ils sont désormais des ministères pour laïcs. Le ministre institué reçoit, de manière reconnue et durable, la charge d'un service que tout le monde peut rendre occasionnellement ; il doit être le signe de l'importance de ce service au cœur de l'Eglise.

Le lectorat, c'est le service de la Parole de Dieu. L'acolytat, c'est le service de la prière communautaire et de l'Eucharistie.

Le diacre est le serviteur de la Parole (lectorat), de la Prière communautaire et de l'Eucharistie (acolytat). Avant d'être ordonné diacre, ordinairement en fin de 3<sup>ème</sup> année de la formation fondamentale, il est nécessaire que le candidat reçoive et exerce les ministères de lecteur et d'acolyte.

Les démarches sont les mêmes que pour l'admission.



## L'ordination diaconale

---

Le sacrement de l'Ordre est conféré aux évêques, aux prêtres et aux diacres. L'ordination est l'acte par lequel l'Eglise, sous la puissance de l'Esprit et en vertu de l'autorité qu'elle a reçue du Seigneur, appelle un baptisé à signifier sacramentellement le Christ, tête du Corps et à construire ainsi le Corps du Christ.

L'ordination diaconale est célébrée habituellement à la fin de la dernière année de la formation fondamentale.

Lors de cette étape, il est important de relire tout le chemin parcouru par le candidat, soulignant les acquis, les conversions et sa capacité à se laisser interroger sur sa mission future. Si le candidat est marié, L'épouse - et les enfants s'ils le désirent et selon leur âge seront associés - participe à cette relecture, rédige elle-même un écrit et, lors de la célébration, exprime son consentement pour que son mari soit ordonné diacre.

### Prière d'ordination

Sois avec nous, Dieu tout-puissant, nous t'en prions, sois avec nous,  
Toi qui nous donnes toutes grâces,

qui distribues les charges et répartis les divers ordres,

Toi, le Dieu éternel qui fais toutes choses nouvelles,  
qui veilles sur le monde avec amour  
et disposes à tout moment ce qui convient,  
par Jésus-Christ, ton Fils, notre Seigneur,  
ta Parole vivante, ta force et ta sagesse.

Tu construis ton Eglise, qui est le Corps du Christ,  
par les dons infiniment variés de ta grâce :  
tu veux que chacun de ses membres  
ait une fonction particulière,  
et que tous contribuent, par l'Esprit Saint,  
à l'unité de cet ensemble admirable.

Pour la faire grandir en un temple nouveau,  
tu as établi des ministres de trois ordres différents,  
les évêques, les prêtres et les diacres,  
chargés, les uns et les autres, de te servir,  
comme autrefois, déjà, dans la première Alliance,  
tu avais mis à part les fils de la tribu de Lévi  
pour le service de ta demeure.

C'est ainsi qu'aux premiers temps de ton Eglise,  
les Apôtres de ton Fils, soucieux de se livrer en toute liberté  
à la prière et à l'annonce de la Parole,  
ont choisi sous l'action de l'Esprit Saint  
sept hommes estimés de tous  
qui les aideraient dans le service quotidien :  
en leur imposant les mains et en priant sur eux,  
ils les chargèrent d'une part de ce service, le ministère des tables.

Regarde maintenant, Dieu très bon,  
celui à qui nous imposons les mains aujourd'hui :

nous te supplions de le consacrer toi-même,  
pour qu'il serve à l'autel et accomplisse la fonction diaconale.

Envoie sur lui, Seigneur, l'Esprit Saint:  
par lui, qu'il soit fortifié des sept dons de ta grâce,  
pour remplir fidèlement son ministère.

Fais croître en lui les vertus évangéliques:  
qu'il soit animé d'une charité sincère,  
qu'il prenne soin des malades et des pauvres,  
qu'il fasse preuve d'une autorité pleine de mesure  
et d'une grande pureté de cœur, qu'il s'efforce d'être docile à l'Esprit.

Par sa fidélité à tes commandements et l'exemple de sa conduite,  
qu'il soit un modèle pour le peuple saint;  
en donnant le témoignage d'une conscience pure,  
qu'il demeure ferme et inébranlable dans le Christ.

En imitant ainsi ton Fils Jésus,  
venu pour servir, et non pour être servi,  
qu'il obtienne de partager sa gloire dans le ciel,  
lui qui règne avec toi et le Saint-Esprit,  
maintenant et pour les siècles des siècles.  
AMEN

## Procédure (voir annexe 2)

---

Le responsable diocésain du diaconat demande l'avis des personnes autorisées :

- a. L'équipe de discernement propose l'appel du candidat à l'ordination diaconale sous la responsabilité du délégué diocésain.
- b. Le responsable diocésain du diaconat avec un membre de l'équipe de discernement rencontre l'équipe locale d'accompagnement du candidat, hormis le candidat et son épouse, pour évaluer le chemin parcouru :
  - Sur le plan humain : vie en couple, vie de famille, vie professionnelle, vie associative...
  - Sur le plan chrétien : l'évolution de la vie spirituelle, prise de conscience de devenir ministre ordonné, prière, conversion...
  - Chaque membre de l'équipe d'accompagnement se prononce sur les aptitudes au diaconat et sur la mission qui pourrait lui être confiée.
- c. Le délégué diocésain demande au candidat et à son épouse d'écrire à l'Evêque. Le candidat rappelle le chemin parcouru et ses motivations pour être ordonné diacre. Son épouse, témoin de ce chemin, exprime son accord.
- d. L'évêque appelle le candidat.

A l'approche de l'ordination diaconale qui se célèbre ordinairement dans la paroisse du candidat, l'Equipe d'Animation Pastorale pourra avoir une réflexion sur le sens du diaconat et du ministère ordonné dans l'Eglise ; elle pourra même proposer une rencontre sur la paroisse, le secteur apostolique et au sein des mouvements.

Le jour de l'ordination, le nouveau diacre reçoit du Père Evêque sa mission formulée dans une lettre « d'envoi en mission ».

## ANNEXE 1 DES THÈMES À ABORDER

Par l'équipe locale d'accompagnement

Il est évident que chaque équipe a sa physionomie propre et choisit ses thèmes de réflexion appropriés pour un partage en vérité.

Certes, le thème de « SERVICE » aura une place privilégiée.

Voici une proposition de quelques thèmes qu'il serait bon d'aborder à un moment ou à un autre durant la formation :

- **Connaissance mutuelle** - Prendre le temps de faire connaissance, chacun est invité à se présenter longuement.

- **Les engagements** de chacun (travail, mission dans l'Eglise, associations, loisirs, politique...) La société civile et ses attentes - Quelles sont les attentes des hommes, des femmes, des jeunes... des groupes que nous connaissons dans la vie professionnelle ou sociale, en particulier ceux à qui on ne pense pas suffisamment, ceux qui sont en marge, les blessés de la vie, la pauvreté, la précarité, les personnes malades... le bien commun ?

Regard sur la vie du monde.

Prendre en compte les chantiers diocésains, comment nous interrogent-ils ? personnellement, dans ce groupe, au sein de la paroisse ?

- **La mission dans l'Eglise** - chacun dit comment il se situe, comment il la vit, sous quelle forme et avec qui. Nous serons particulièrement attentifs à la vie en Eglise vécue par le candidat. Comment l'Eglise se manifeste-t-elle comme servante de la dignité de l'homme, de la rencontre du Christ ?

L'Eglise au service de qui, quels appels ?

Quelles sont les situations qui réclament une présence d'Eglise ?

Quelles seraient les tâches de service prioritaires à mettre en œuvre ?

A partir de l'expérience de chacun, chercher à discerner la spécificité de chacune des vocations (baptismale, religieuse, épiscopale, diaconale et presbytérale) et leur complémentarité pour la vie du peuple de Dieu et l'annonce de l'Évangile.

Laïcs et ministres ordonnés

Les documents conciliaires (Vatican II, Lumen Gentium, Dei Verbum, Gaudium Spes...)

Les documents ecclésiaux (encycliques, exhortations, lettres apostoliques).

- **Le diaconat** - Par rapport au ministère diaconal, ce qu'il est, ce qu'il n'est pas. On peut réfléchir à partir de textes bibliques, de notre expérience de service, d'apports de formation, d'articles, en accueillant un diacre.

Découverte et partage de l'Amour du Christ Serviteur

Comment vivre le ministère diaconal dans les implantations professionnelles, sociales, associatives que le candidat exerce actuellement ?

Diaconat et vie de famille

Diaconat et vie professionnelle

- **La vie sacramentelle**

- **La liturgie des Heures**

- **La dévotion à la Vierge Marie**

- **La vie spirituelle**

- **Des articles de la revue «Diaconat aujourd'hui» peuvent aider à la réflexion.**

## ANNEXE 2 ORDINATIONS DIACONALES

### Code de Droit Canonique

Can. 1043 - Les fidèles sont tenus par l'obligation de révéler avant l'ordination à l'Ordinaire ou au curé, les empêchements aux ordres sacrés dont ils auraient connaissance.

#### **Documents remis et enquête**

Can. 1050 - Pour que quelqu'un puisse être promu aux ordres sacrés, les documents suivants sont requis :

1 - Une attestation des études dûment accomplies, selon le canon 1032.

2 - Une attestation de baptême et de confirmation, ainsi que de la réception des ministères dont il s'agit au canon 1035 ; de plus, une attestation de la déclaration dont il s'agit au canon 1036, ainsi que - si l'ordinand qui doit être promu au diaconat permanent est marié - une attestation de la célébration du mariage et du consentement de l'épouse.

#### **Ce qui est requis avant l'ordination**

Can. 1032 - § 3. L'aspirant au diaconat permanent ne sera promu à cet ordre qu'après avoir accompli le temps de formation.

Can. 1035 - § 1. Avant d'être promu au diaconat, permanent ou transitoire, il est requis d'avoir reçu et exercé pendant un temps convenable les ministères de lecteur et d'acolyte.

§2. Entre la collation de l'acolytat et celle du diaconat, il y aura un intervalle d'au moins six mois.

Can. 1036 - Pour pouvoir être promu au diaconat ou au presbytérat, le candidat remettra à l'évêque propre ou au supérieur majeur compétent une déclaration écrite et signée de sa propre main, par laquelle il atteste qu'il recevra l'ordre sacré spontanément et librement et qu'il se consacrera pour toujours au ministère ecclésiastique, demandant en même temps à recevoir l'ordre.



## ANNEXE 3 **DIACONAT PERMANENT**

Code de droit canonique

### **CONDITIONS**

Can. 1031 - § 2. Un candidat au diaconat permanent qui ne serait pas marié, ne doit pas y être admis, s'il n'a pas au moins vingt-cinq ans accomplis ; un candidat qui est marié ne doit pas y être admis s'il n'a pas au moins trente-cinq ans accomplis, et sans le consentement de son épouse.

§3. Les conférences des Evêques ont la liberté de fixer une règle selon laquelle un âge plus avancé est requis pour le presbytérat et le diaconat permanent.

### **FORMATION**

Can. 236 - Les aspirants au diaconat permanent seront formés à nourrir leur vie spirituelle et ils seront instruits à remplir dûment les devoirs propres à leur ordre selon les dispositions de la conférence des Evêques.

1° - Les jeunes gens passeront trois années dans une maison appropriée, à moins que pour des raisons graves, l'évêque diocésain n'en ait décidé autrement ;

2° - Les hommes d'âge mûr, célibataires ou mariés, seront formés selon un programme de trois ans tel qu'il est déterminé par la même conférence des Evêques.

Can. 1032 - § 3. L'aspirant au diaconat permanent ne sera promu à cet ordre qu'après avoir accompli le temps de formation.

### **LA LITURGIE DES HEURES**

Can. 276 - § 2/2°. Ils nourriront leur vie spirituelle à la double table de la Sainte Ecriture et de l'Eucharistie ; les prêtres sont donc instamment invités à offrir chaque jour le Sacrifice eucharistique ; quant aux diacres, ils participeront quotidiennement à la même oblation ;

§2/3°. Les prêtres ainsi que les diacres qui aspirent au presbytérat sont tenus par l'obligation de s'acquitter tous les jours de la liturgie des Heures selon les livres liturgiques propres et approuvés ; et les diacres permanents s'acquitteront de la partie fixée par la conférence des Evêques.

### **RÉMUNÉRATION**

Can. 281 - § 3. Les diacres mariés qui se dévouent entièrement au ministère ecclésiastique méritent une rémunération leur permettant de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille ; mais ceux qui, en raison d'une profession civile qu'ils exercent ou ont exercée, reçoivent une rémunération, pourvoient à leurs besoins et à ceux de leur famille avec ces revenus.

## Comme Lui

Paroles et musique : Robert Lebel.

REFRAIN :

COMME LUI SAVOIR DRESSER LA TABLE,  
COMME LUI NOUER LE TABLIER  
SE LEVER CHAQUE JOUR ET SERVIR PAR AMOUR COMME LUI

Offrir le pain de la Parole aux gens qui ont faim de bonheur  
Etre pour eux des signes du Royaume au milieu de notre monde.

Offrir le pain de sa présence, aux gens qui ont faim d'être aimés.  
Etre pour eux des signes d'espérance au milieu de notre monde.

Offrir le pain de sa promesse aux gens qui ont faim d'avenir.  
Etre pour eux des signes de tendresse au milieu notre monde.

Offrir le pain de chaque Cène aux gens qui ont faim dans leur cœur  
Etre pour eux des signes d'Évangile au milieu de notre monde.

couplet

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

comme lui, sa voir dresser la table, comme lui, nou-er le tablier

se le- ver cha-que jour et ser- vir par a-mour com- me

Lui of- frir le pain de la pa- ro- le aux gens quel- qu'un de bon-

heur e- tre pou- reux des si- gnes du ro- ya- me au mi- lieu de no- tre

mon- del

## BIBLIOGRAPHIE

- **Le diaconat tout simplement** - *Philippe Warnier*  
Editions de l'atelier 1994
- **Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents**  
*Congrégation pour le clergé*  
Cité du Vatican 1998
- **La grâce du diaconat** - *Alphonse Borrás et Bernard Pottier*  
Editions Lessius, Bruxelles 1998
- **Le Diaconat permanent** - *Conférence des évêques de France*  
Documents d'Eglise 2000
- **Le diaconat - Evolution et perspectives** - *Commission Théologique internationale*  
Cerf - 2003
- **La documentation catholique** n° 2284 du 19 janvier 2003
- **La Maison-Dieu - C.N.P.L**  
N° 249 - Le ministère du diacre dans la liturgie  
Cerf 2007
- **Le Diaconat Permanent** - *Bruno DUMONS et Daniel MOULINET*  
Cerf - 2007





Évêché d'Amiens - 21 rue François Génin - BP 43008 - 80030 AMIENS - cedex 1  
Tél. : 03 22 71 46 00 - web : [www.catho80.com](http://www.catho80.com)